

Notification préalable d'une opération de concentration
(Affaire COMP/M.4205 — Aleris International/Corus Group)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(2006/C 120/05)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 11 mai 2006, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil et à la suite d'un renvoi en application de l'article 4, paragraphe 5, dudit règlement ⁽¹⁾, par lequel l'entreprise Aleris International, Inc. («Aleris», USA)) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle d'une partie des activités de l'entreprise Corus Group plc («Corus», UK) dans le domaine de l'aluminium («activité cible»), par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Aleris: recyclage et transformation de l'aluminium en alliages d'aluminium, fabrication d'alliages de magnésium, produits laminés et produits à base de zinc;
- Corus: fournisseur de produits en acier et en aluminium;
- Activité cible: produits laminés en aluminium (tôles, feuilles et ébauches en rouleaux) et produit filés.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission dans un délai de dix jours au plus tard à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4205 — Aleris International/Corus Group, à l'adresse suivante:

Commission des Communautés européennes
DG Concurrence
Merger Registry
J-70
B-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

⁽²⁾ JO C 56 du 5.3.2005, p. 32.